

CONSEIL MUNICIPAL

GROUPE LA GAUCHE ET L'ECOLOGIE POUR ANTIBES

séance du 21 décembre 2007

00-04- RESSOURCES HUMAINES - JOURS DE REPOS TRAVAILLES AU TITRE DE 2007 - INDEMNITE

Vous nous proposez de ratifier l'application du décret étant sensé satisfaire aux revendications de pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Voilà donc comment, entre autres, le Ministre de la Fonction Publique a répondu aux demandes légitimes d'ouverture de négociations salariales.

Troquer 4 jours de congés pour pouvoir prétendre à une indemnité qui est bien loin de correspondre aux pertes enregistrées par les agents de la fonction publique.

Pour nous, cette mesure prise à la va-vite, avec des délais de mise en oeuvre très courts, relève surtout de l'effet d'annonce tout en constituant, sans le dire, une attaque en règle des 35 heures.

La réduction du temps de travail, mais aussi le droit aux congés (potentiellement ramené à 20 jours minimum par le CET) peuvent être aujourd'hui réduits par une rachat volontaire mais demain abandonnés pour répondre aux nécessités de service et aux objectifs d'individualisation de la rémunération.

En s'attaquant à la disponibilité des salariés, cette loi va limiter l'égal accès de tous à des avancements, promotions et postes de responsabilité. La discrimination d'avancement en fonction d'une hyper présence au travail est déjà bien connue.

Cela sans parler que les personnels qui n'ont pas ouvert un compte épargne temps, seront exclus de son champ d'application.

Sans oublier que les temps partiels et tous ceux qui s'investissent dans la vie familiale, associative ou culturelle, sont logiquement pénalisés.

En conclusion, nous pouvons comprendre que de nombreux agents lésés par le blocage des salaires soient contraints de perdre des jours de congés pour essayer de compenser leur perte de pouvoir d'achat. C'est de ce point de vue, une mesure scandaleuse.

D'ailleurs pouvez-vous nous indiquer le nombre de personnes qui seraient concernées par cette mesure et le coût pour le budget ?

Pour ce qui nous concerne, nous pensons que le temps libre n'est pas à vendre tout comme la remise en cause de la limitation du temps de travail.

C'est bien en pensant aux intérêts des agents de la commune que nous ne voterons pas cette délibération